

Lecture Publique

# Chiffres de la lecture publique

Année 2022



COUTEAU Diane Sophie  
09/10/2024

## INTRODUCTION

---

Comme chaque année, la publication des chiffres de la Lecture publique permet de se faire une idée précise de l'évolution du Réseau. En 2022, le réseau de la lecture publique souffrait encore des suites du Covid. Au rythme des réouvertures, les opérateurs du réseau retrouvent la possibilité de réaliser des animations, d'aller à la rencontre du public, de tous les publics. Mais le covid a laissé des traces et si les chiffres sont meilleurs, ils sont encore loin de retrouver les couleurs d'avant covid.

En 2022, quelques dates importantes sont à retenir. Les bibliothèques d'Andenne et de Forest ont toutes deux déposées une demande pour obtenir un équivalent temps plein supplémentaire non demandé lors de leurs dépôts de reconnaissance, mais auxquelles elles pouvaient prétendre. Le cheminement pour obtenir ces ETP sera long mais, elles l'obtiendront au 1er janvier 2023.

Cette année verra également naître les premières réunions en vue de mettre en place des bibliothèques en prison. Toutes ces réunions aboutiront également à la création d'un dispositif spécifique qui sera inscrit dans le décret lors de sa modification fin 2023.

Le 2 mai, suite à l'évaluation du décret réalisées par Policy lab ULB, le Service de la Lecture publique organise une journée de concertation autour de la seconde évaluation du décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et des bibliothèques publiques. Il s'agit de la première journée de travail sur les trois qui seront organisées. Fanny Sbaraglia (Policy du Lab SciencePo - Université libre de Bruxelles) - qui a mené l'évaluation - va poursuivre le travail. Après une présentation en séance plénière, 6 sous-groupes de travail vont être formés :

### **Groupe 1. Critères et obligations découlant de l'application du décret**

Ce groupe posera des constats et identifiera des pistes d'amélioration sur les critères & obligations actuelles telles que : la balance heures d'ouvertures / heures d'animations ; la composition du CDL ; le modèle de rapport d'activité ; le diagnostic territorial.

### **Groupe 2. Fonctions des opérateurs reconnus**

Est-ce que les différentes reconnaissances prévues par le décret s'inscrivent bien dans les finalités générales de celui-ci ? En quoi concourent-elles au développement des pratiques de lecture et langagière, ou au développement de l'esprit critique ? Quelles missions inhérentes à ces différentes reconnaissances seraient à maintenir en l'état, à faire évoluer, à supprimer ?

### **Groupe 3. Dispositifs supplémentaires éventuels**

Le décret doit-il prévoir des dispositifs supplémentaires aux reconnaissances des bibliothèques, si oui de quelle nature ? (Ex : dispositifs spécifiques en jeunesse ou en CEC & FPAA : ludothèque, alphabétisation, éducation aux médias, etc.) En quoi s'articuleraient-ils aux finalités générales du décret ?

### **Groupe 4. Publics éloignés/spécifiques**

Complémentairement à ce qui est évoqué dans l'évaluation, pensez-vous qu'il faille modifier la méthodologie induite par le décret afin de toucher certains publics spécifiques ? Si oui, comment ? Et pour quels publics spécifiques ?

## Groupe 5. Gouvernance

Selon vous, faut-il préciser les modalités de gestion des bibliothèques, notamment en ce qui concerne : la relation au pouvoir organisateur (public ou privé) ; le rôle de la direction/coordination ; l'organisation interne de l'équipe ; l'organisation budgétaire ; les titres et diplômes requis ; la formation initiale des bibliothécaires au regard des finalités du décret.

## Groupe 6. Numérique

Ce groupe réfléchira notamment à la question des rôles de chaque niveau (FWB-OA-réseau local-bibliothèque) au sein de l'architecture numérique globale de la lecture publique. Il abordera aussi les différents standards et normes à respecter dans l'utilisation des outils informatiques et la mise en réseau des ressources, des usagers et des données d'usage. La question de la montée en maturité numérique liée à la montée en catégorie des bibliothèques sera également au cœur des échanges.

La réflexion prendra la forme d'un jeu permettant d'établir un diagnostic. Il sera suivi d'un brainstorming à l'issue duquel des pistes de solutions seront proposées.

Le second temps de travail se déroulera au sein de chaque opérateur d'appui. Lors d'une réunion de leur réseau, chaque OA choisira deux des six thèmes proposés initialement, en fonction de leurs réalités territoriales.

Une dernière journée en plénière aura lieu le 3 octobre 2022. Elle se déroulera en deux temps, un temps de présentation des résultats et un temps d'échange sur base de ces résultats. Les modifications du décret vont prendre en compte une bonne partie des recommandations émises à l'issue des deux évaluations.

A l'issue de cette journée du 3 octobre, le cabinet de la ministre de la Culture instruira sur base des propositions faites. Ensuite, une négociation sera entamée au niveau du gouvernement. Le travail effectué lors de la première évaluation du décret, il y a 5 ans, sera intégré. Même si toutes ces propositions n'aboutiront pas, il faut souligner l'importance et le côté instructif du processus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Grez-Doiceau rejoint officiellement le Réseau de la Lecture publique. Par ailleurs, l'ensemble des bibliothèques qui avaient déposé un dossier se voient maintenues dans leur reconnaissance.

Il s'agissait de **67 opérateurs directs bibliothèques locales dont 6 bibliothèques à vocation encyclopédique et d'un opérateur d'appui, de 2 bibliothèques itinérantes, 3 bibliothèques spéciales** qui ont introduit une demande avant le 31 janvier 2021 ainsi que d'une fédération représentative.

2022 voit également la première indexation des subventions permanentes pour les opérateurs de droit public (c'étaient déjà le cas pour les opérateurs de droit privé) ainsi que des subventions de fonctionnement tant pour les opérateurs de droit privé que de droit public.

Les suites de l'invasion russe en Ukraine (en février 2022) et l'afflux de réfugiés ne laissera pas les bibliothécaires indifférents. Très vite, différentes actions (soutenues par les opérateurs d'appui) sont mises en place pour accueillir au mieux les réfugiés : commandes de livres en russe, d'assimil, de dictionnaires et d'imagiers. Pour gagner du temps, certaines commandes ont été passées – exceptionnellement - sur Amazon. D'autres initiatives (traduction d'albums jeunesse Picoti, EPN, bibliographies) sont évoquées, avec notamment des opérateurs servant de relais entre les réseaux d'aide et les apprenants.

## → La population et le réseau public de la lecture

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Population globale de la Fédération Wallonie-Bruxelles</b>	4.526.142	4.547.189	4.571.072	4.594.672	4.609.997	4.806.077	<sup>-1</sup>	<sup>-2</sup>	4.668.035	4.719.250 <sup>3</sup>
<b>Population des communes desservies par une bibliothèque fixe</b>	3.701.309	3.734.819	3.771.273	3.790.998	3.852.072	3.845.589	<sup>-4</sup>	<sup>-5</sup>	3.934.331	3.948.204
<b>Pourcentage de la population desservie par une bibliothèque fixe</b>	81,8 %	82,1 %	82,5 %	82,5 %	83,5 %	80,1%	<sup>-6</sup>	<sup>-7</sup>	84,3%	83,7%
<b>Nombre d'opérateurs directs</b>	145	149	149	149	154	154	154	154	155	160 <sup>8</sup>
<b>Nombre total d'implantations</b>										352
<b>Nombre de bibliothèques itinérantes</b>	7	7	6	5	5	5	5	5	5	5
<b>Nombre de bibliothèques spéciales</b>	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

<sup>1</sup> Ces chiffres n'ont pas été relevés en période COVID

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> La population de la FW-B est calculée en additionnant la population wallonne (de laquelle on soustrait la population des 9 communes de la Communauté germanophone) et 90% de la population de la Région de Bruxelles-Capitale.

<sup>4</sup> Ces chiffres n'ont pas été relevés en période COVID

<sup>5</sup> Id.

<sup>6</sup> Id.

<sup>7</sup> Id.

<sup>8</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2023

## → Les usagers des réseaux locaux et itinérants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usagers individuels	445.804	451.185	437.026	411.959	404.562	426.504	425.909	326.097	326.321	358.761
Nombre de collectivités	15.982	17.030	18.093	23.933	21.694	21.107	19.329	23.186	15.392	16.852
Nombre de personnes au sein des collectivités	317.524	363.680	358.160	384.879	378.789	366.367	368.129	351.191	294.837	332.396
Nombre total d'usagers	763.328	814.865	795.186	796.838	783.351	792.871	794.038	677.288	621.158	691.157
Nombre total d'usagers incluant les itinérantes	798.135	847.455	827.616	830.186	832.656	863.926	861.477	726.394	643.380	734.065
Pourcentage d'usagers individuels dans la population sans tenir compte des collectivités, ni des itinérantes	9,9 %	9,9 %	9,6 %	9 %	8,8 %	8,9 %	-	-	8,2 %	8,1 %
Pourcentage d'usagers individuels dans la population en tenant compte des collectivités, sans les itinérantes	16,9 %	17,9 %	17,4 %	17,3 %	17 %	16,5 %	-	-	15,7 %	15,6 %
Pourcentage d'usagers individuels dans la population en tenant compte des collectivités et des itinérantes	17,6 %	18,6 %	18,1 %	18,1 %	18,1 %	18 %	-	-	16,3 %	16,6 %
Pourcentage d'usagers individuels de moins de 18 ans dans l'ensemble des usagers	48,2 %	48,1 %	47,6 %	47,7 %	48,2 %	49,2 %	-	-	-	52,4 %
Pourcentage d'usagers individuels de 18 ans et plus dans l'ensemble des usagers	51,8 %	51,9 %	52,4 %	52,2 %	51,8 %	50,8 %	-	-	-	47,6 %

## → Les usagers des bibliothèques itinérantes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usagers des bibliothèques itinérantes	34.807	32.590	32.430	33.348	49.305	71.055	67.439	49.106	22.222	42.908
Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans	84,1 %	85,2 %	83,9 %	88,7 %	91,6 %	89 %	-	-	-	85,4%
Pourcentage d'usagers de 18 ans et plus	15,9 %	14,7 %	16,1 %	11,3 %	8,4 %	11 %	-	-	-	14,6%

## → Les collections pour l'ensemble des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de documents disponibles	11.641.755	12.093.849	11.592.257	11.191.060	8.965.219	12.226.719	10.899.709	12.255.511
Nombre de documents disponibles par usager (individuel et via les collectivités) pour l'ensemble des réseaux locaux	14,6	15,2	14,8	14,1	11,3	18,1	17,5	16,9
Nombre de documents élagués	536.244	545.453	423.371	576.930	<sup>-9</sup>	<sup>-10</sup>	616.606	562.391

<sup>9</sup> Chiffres non récoltés en période Covid

<sup>10</sup> Idem

→ Le personnel des réseaux locaux

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2022
<b>Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés et non qualifiés</b>	1.136,5	1.171,6	1.158,6	1.207,86	1.252,0	1.217,5	1.273,19	1.269,3	1.288,19	1016,32
<b>Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés (1)</b>	943,9	960,2	966,8	1.027,48	1.088,5	1.047,67	1.113,28	1.090,2	1.056,46	924,44
<b>Nombre d'équivalents temps plein (ETP) non qualifiés</b>	192,7	211,4	191,8	180,38	163,5	169,83	159,91	179,1	231,73	91,88

(1) Qualification bibliothéconomique au sens de l'arrêté du 14 mars 1995 et de l'arrêté du 19 juillet 2011 ou qualification non bibliothéconomique reprenant le personnel ayant suivi un cycle de formation postsecondaire.

→ Le personnel des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017	2022
<b>Nombre d'équivalents temps plein (ETP) qualifiés et non qualifiés</b>	18,6	21,35	21,49	17,3
<b>Nombre de volontaires en ETP</b> <i>11</i>	7	4	12,98	9,03

<sup>11</sup> Ce chiffre ne prend pas en compte le nombre de volontaires-lecteurs pour l'enregistrement de livres audio

## → Les activités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'animations</b>	50.764	51.105	51.805	53.221	55.275	54.633	22.326	24.246	41.949
<b>Nombre de personnes présentes lors des animations</b>	816.011	820.149	865.339	872.915	875.953	875.576	339.641	445.145	608.006
<b>Nombre de prêts</b>	9.848.743	9.145.494	9.310.109	11.675.798	9.335.903	9.285.719	4.701.988	7.202.535	8.546.534
<b>Taux de rotation des documents</b>	0.86	0.78	0.80	1.00	0.83	1.03	0.38	0.66	0.69

## → Les activités des bibliothèques spéciales

	2015	2016	2017	2018	2022
<b>Nombre d'animations</b>	194	226	227	266	246
<b>Nombre de personnes lors des animations<sup>12</sup></b>	1.930	2.394	3.179	2.801	2.690
<b>Nombre de prêts</b>	83.400	79.208	77.349	77.282	63.398
<b>Production de documents</b>	3.210	7.206	5905	3.589	6.648

<sup>12</sup> Ce chiffre comptabilise les voyants et non-voyants qui assistent aux animations

→ Budget du secteur de la Lecture publique :

	<b>2022</b>
<i>Subventions de fonctionnement et activités</i>	<b>3.267.200 €</b>
<i>Subventions personnel opérateurs de droit public</i>	<b>13.227.055,00 €</b>
<i>Subventions personnel opérateurs de droit privé</i>	<b>6.176.717,4 €</b>
<i>Conventions diverses autres que ce qui précède</i>	<b>100.000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22.770.972,4 €</b>

## Pointculture

PointCulture est un opérateur agréé par la FWB en vertu de l'arrêté royal du 7 avril 1971 fixant les conditions d'octroi de subventions à la Médiathèque francophone de Belgique. La réalisation des missions de l'Opérateur, autre que la gestion des sections, comptoirs et discobus, doivent faire l'objet d'un contrat-programme. La précédente convention déterminant les modalités de réalisation des missions de l'Opérateur était arrivée à échéance en date du 31 décembre 2021. PointCulture a donc introduit le 29 juin 2021 une demande de nouveau contrat-programme auprès de l'administration de la Culture.

Deux avis défavorables (tant de la part du Service Général de l'Inspection de la Culture que de la Commission de l'Action culturelle et territoriale) ont été rendus fin 2021.

Il était donc impossible de finaliser un contrat-programme pour le 1er janvier 2022. PointCulture a donc pu disposer d'une convention de 6 mois supplémentaire pour proposer un plan clair de transition et déposer une nouvelle proposition. PointCulture s'est alors attelé à redéfinir ses missions en s'inscrivant une transition vers une nouvelle identité. Chose faite le 23 mai 2022. La nouvelle proposition s'est inscrite dans les réalités de projet, les limites budgétaires humaines et temporelles. Elle a également pour objectif de stabiliser l'opérateur de manière pérenne. Les avis cette fois, tant de l'instance d'avis que de l'Inspection seront favorables.

Point culture s'est donc lancé dans une nouvelle aventure où ses missions sont redéfinies en s'appuyant sur les attentes des usagers, des partenaires tout en mettant en évidence son expertise et ses compétences. Il était indispensable également de s'aligner sur l'évolution des modes d'accessibilité des médias.

Depuis fin novembre 2021, les médias de PointCulture sont mis à disposition pour les usagers des bibliothèques via Samarcande.

Cette riche collection de documents audio-visuels (CD, vinyles, DVD, blu-rays, ...) de 300 000 titres a été ajoutée au catalogue de Samarcande et est venue compléter les quelque 100 000 documents de mêmes types déjà présents (grâce principalement à la Médiathèque des Chiroux).

Les documents circulent par le biais du prêt interbibliothèques selon le dispositif habituel d'acheminement pour les documents en provenance d'une autre province (ou de la région bruxelloise). Chaque opérateur d'appui se charge de faire parvenir les médias demandés par un-e lecteur-trice via Samarcande.

Lors de la modification de la législation fin 2023, PointCulture entrera dans le décret qui régit le quotidien du Réseau de la lecture publique et deviendra un acteur à part entière du réseau de la lecture publique.

## A. Les usagers, les inscrits et la fréquentation

### Introduction

2022 constitue la lente reconstruction du réseau de la lecture publique. Le covid a laissé des traces, mais ces dernières ne sont pas forcément négatives. Considérés comme essentielles les bibliothèques ont détesté le rôle de fournisseur exclusif de prêt de livres. Une impression d'un irrépressible retour en arrière vers ce qui faisait le quotidien des opérateurs autrefois, du prêt et rien que du prêt. Les bibliothécaires ne l'ont pourtant pas accepté sans réfléchir à leur futur. Le prêt bien sûr est toujours indispensable, mais sans le développement des pratiques de lecture et des capacités langagières, leur travail n'a aucun sens.

Dès que possible, le lent travail de reconstruction s'est mis en marche, il suffit de constater la hausse du nombre d'animations entre 2021 et 2022 pour comprendre que les bibliothécaires ne souhaitent pas un retour en arrière.

L'évaluation du décret et le travail autour de la préparation de la modification de la législation en sont autant de preuves. Aucun opérateur n'a souhaité modifier le décret dans ce qui fait son fil rouge. Les demandes de modification ont été vers un allègement du travail administratif, une possibilité de diminuer les heures d'ouverture au profit de plus d'animations et non un remaniement en profondeur de l'âme du décret.

Les signes positifs en matière de financement du décret ont également été des sources de satisfaction. Enfin, les demande de montée de catégorie ont pu être financées, les franchissements des seuils de population également. Et comme un effet collatéral les demande de nouvelle reconnaissance sont déposées ... 5 nouvelles bibliothèques ont déposé une demande pour être reconnues au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit des bibliothèques de Soumagne, Marche-en-Famenne, Philippeville, Esneux et Meix-devant-Virton.

Les bibliothèques itinérantes ne sont pas restées inactives. Si la reprise a été plus lente et surtout liée à l'espace dont elles disposent (plus étroit et donc plus propices à la contamination), elles ont entamé une réflexion plus profonde de leur avenir. S'il semble évident à tous qu'une itinérance est un outil fondamental au profit de l'accessibilité vers la culture, une évolution est nécessaire. L'heure n'est plus au gros charroi, mais bien à des véhicules plus légers, plus souples, qui consomment moins et se déplacent plus facilement.

Plusieurs idées ont consolidés le travail de modification de la législation :

- L'opportunité de prévoir des haltes spécifiques centrées davantage autour de thématiques socio-culturelles ou socio-économiques (ex : des haltes en entreprise ou en maison de repos...)
- L'itinérante peut être considérée comme un service complémentaire aux opérateurs directs (fonds complémentaires...) en établissant des conventions avec ces derniers.
- La grande majorité des itinérantes partage le même pouvoir organisateur que l'opérateur d'appui. Concevoir deux plans quinquennaux, l'un pour l'OA et l'autre pour l'itinérante se révèle très contraignant et fastidieux. L'idée est donc de réfléchir à faciliter la vie des équipes et leur permettre de rendre des plans quinquennaux articulés l'un par rapport à l'autre.
- La nécessité de faire évoluer le modèle des bibliothèques itinérantes, en allant au-delà de la représentation communément partagée du bibliobus, et en tenant compte de la dimension environnementale à préserver. La bibliothèque itinérante doit incarner plus que l'outil.
- Un enjeu important : *comment la bibliothèque itinérante peut-elle aider le lecteur à trouver le chemin vers la bibliothèque la plus proche de chez lui ?*

Plusieurs réunions de travail ont égrené l'année 2022 poussant à chaque fois la réflexion un peu plus loin... Lors de l'une de ces réunions, l'itinérante de Namur a annoncé la fin de ses activités pour le courant de l'année 2024. Il semblait difficile de poursuivre les activités, la situation économique et humaine ne permettait plus d'assurer un service itinérant. Dès 2024, il n'y aura donc plus que quatre opérateurs itinérants sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque année, le Service de la lecture publique propose une vision de la vie de tous les jours au sein des bibliothèques publiques. Cette vision se nourrit d'un travail fastidieux mais ô combien nécessaire fourni par les opérateurs : le rapport d'activité. Ce dernier offre une représentation pertinente du territoire sur lequel les bibliothèques sont implantées, du public qui franchit chaque jour leurs murs et des partenaires avec lesquels elles nourrissent des liens fructueux. Ces chiffres, si rébarbatifs peuvent-ils apparaître, fournissent des informations qui permettent d'établir des constats et même de proposer des évolutions au vu des résultats obtenus. Les statistiques ne doivent jamais être considérées comme un bulletin perverti, mais bien comme une source de constats et d'évolutions.

En 2022, le nombre d'usagers augmente légèrement sans atteindre toutefois les chiffres des années avant Covid. On pourrait donc croire que la vie en bibliothèque se conjugue à celle d'un grand désert vide. Et pourtant, il suffit d'y passer une journée complète pour développer une vision tout autre et constater qu'il ne s'agit que d'une évolution, d'un changement dans l'utilisation qui en est faite. De grand matin, des groupes entiers d'écoliers arpentent les allées en compagnie d'une ou deux animatrices. Les tables de la salle de lecture sont remplies d'étudiants en recherche d'un lieu calme pour réviser leurs cours ou étudier lors des blocus successifs. Ailleurs, ce sont des sans-abris qui ont décidé de se poser pour y prendre une tasse de café ou discuter avec les bibliothécaires à l'écoute. Vous y rencontrerez également des personnes plus âgées qui viennent lire le journal et trouver un lieu où leur solitude ne leur pèse pas trop... La bibliothèque a vraiment pris la voie de ce troisième lieu dont on parle tant...

De plus, cette année 2022 confirme la hausse du taux de prêt. Rien d'exceptionnel là non plus, il semble juste confirmer un retour à la vie normale.

## Un opérateur culturel

Une bibliothèque publique ne peut plus s'analyser uniquement sur base d'indicateurs tels le nombre d'utilisateurs, le volume de prêts, celui des collections, le nombre de mètres courants, ... Ces chiffres donnent une idée de ce qu'est un opérateur direct de manière normalisée. Il est tout aussi important de se pencher sur les missions, les besoins spécifiques des usagers. Depuis 2009, les bibliothèques se définissent comme des opérateurs culturels, elles œuvrent sur la gestion de projets et non plus uniquement sur la gestion de leurs ressources. Ces projets oscillent souvent autour d'une politique de sensibilisation qui tend à mettre en contact les livres et les populations dites « éloignées » de la lecture.

Ce lieu de culture s'établit sur un territoire et évolue auprès d'une collectivité. La mission principale des bibliothécaires consiste à inscrire la bibliothèque et ses missions dans les attentes de cette collectivité. L'analyse du territoire répond bien à cette mission. Un opérateur direct vivant est celui qui se trouve implanté sur un territoire et agit en synergie avec la population de ce dernier. Les bibliothécaires, par l'évaluation continue de leurs actions, n'hésitent pas à remettre en question leurs pratiques, caractéristique incontestable d'un opérateur culturel. Une bibliothèque publique vit avec la population qu'elle dessert. La preuve est à chercher du côté du nombre d'animations réalisées et du taux de participation enfin en augmentation en 2022. Le Réseau n'a pas encore atteint les chiffres 2019, mais, le résultat est prometteur.

Opérateur culturel mais également économique ; la bibliothèque ne s'analyse pas souvent sous cet angle. Et pourtant, elle revêt sans nul doute un aspect économique non négligeable. Elle constitue un levier économique, elle occupe du personnel, elle agit sur le marché éditorial par ses achats et sa politique documentaire.

Du côté du personnel, les chiffres sont inquiétants. Outre la pénurie constatée et avérée de bibliothécaires formés, on constate une diminution importante du nombre de personnes employées en bibliothèques. Un constat qui n'étonne pas vraiment. Les moyens financiers des opérateurs tant publics que privés sont en constante diminution. Les pouvoirs organisateurs ne sont plus toujours en capacité de remplacer une mise à la pension. Les personnes en maladie longue durée ne trouvent pas non plus de remplaçant. En conséquence, la charge de travail semble plus lourde pour les équipes.

## Bibliothèque actrice de bien-être social

Que l'opérateur direct soit situé en milieu rural ou urbain, les demandes et souhaits des usagers effectifs ou potentiels sont à peu de choses près semblables. En matière d'équipement culturel ou social, qu'on habite la ville ou la campagne, on partage les mêmes envies. La bibliothèque est un lieu vivant qui est devenu un acteur de changement social par les animations et projets qui y sont proposés. Le ou la bibliothécaire recommande, forme, fournit et anime toutes les composantes de la société. L'opérateur direct est un lieu d'accueil, de communication et de formation sur l'ensemble de son terroir et par conséquent, il accroît le bien-être social de ses usagers ou non usagers.

Ce précieux travail de catalogage est la base principale de toute médiation ou animation. Le fonctionnement d'une bibliothèque est régi par les besoins de son public. Dès lors, un catalogue assure une rapidité dans la recherche et une information sur la disponibilité des documents. En 2022, l'idée commence à germer de partager un logiciel de prêt commun sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 22 novembre, lors d'une réunion de la commission des opérateurs d'appui, le point est abordé et ne rencontre aucune opposition si ce n'est un énorme questionnement sur la manière de procéder.

## Partenaire privilégié

Une bibliothèque ne peut jamais ressembler à un outil parfait mais inutile, le public doit franchir ses portes, et s'il ne le fait pas, le bibliothécaire, livres sous les bras, sort de ses murs. Une habitude qui s'est prise pour certains bien avant le changement du décret et qui se renforce aujourd'hui. Les écoles sont investies, les crèches, mais aussi les prisons, les centres de néonatalogie, les hôpitaux, les Cpas, les parcs en été, ...

Développant leur créativité sans se donner de limites, les animateurs accroissent les partenariats pour mutualiser leurs compétences et lutter contre les carences éventuelles en moyens humains ou budgétaires. Depuis pas mal d'années, le monde scolaire reste un partenaire privilégié. En 2022, ce ne sont pas moins de **2.838 projets** qui sont menés en collaboration avec les écoles.

## Usager type

Une question taraude depuis toujours les personnes qui œuvrent autour du livre : qui donc est cet usager qui se rend fidèlement en bibliothèque ? Une question importante puisque de la fidélisation de ceux-ci dépend la meilleure manière d'amener le non usager à franchir les murs de l'opérateur culturel. 2022 n'apporte pas de grande révolution dans les constats qui sont faits chaque année. Les moins de 18 ans constituent toujours la plus grosse part des usagers parmi la population desservie. Il faut bien entendu relativiser les chiffres puisque ces jeunes usagers sont comptabilisés surtout au sein des collectivités. Il est nécessaire de se rappeler que les établissements scolaires constituent les partenaires privilégiés des bibliothèques.

Le nombre de collectivités connaît une légère augmentation en 2022, sans toutefois retrouver les valeurs d'avant covid, on ne peut donc que constater un retour à la normale, plutôt progressif et de bon augure. Le nombre d'usagers induits au sein de ces collectivités est de 332.396. L'augmentation est intéressante, elle se rapproche également des derniers chiffres d'avant la période de la pandémie. Un constat également à signaler : l'usager de moins de 18 ans est toujours très majoritaire au sein des collectivités. 88,5 % des usagers induits ne dépassent pas 18 ans.

Le public de prédilection des itinérantes est formé sans conteste par les plus jeunes. Les bibliobus touchent clairement une majorité écrasante de moins de 18 ans. Les chiffres seront à garder à l'œil dans les années futures. En effet, outre la modification de la législation qui leur accordent le statut d'opérateurs itinérants (un statut quelque peu différent de celui d'opérateur direct et adapté à leur réalité), l'opérateur itinérant de la province de Namur mettra un terme définitif à ses activités à la fin du printemps 2024.

Les bibliothécaires revêtant régulièrement leurs habits d'animateurs et de formateurs proposent toujours des formations à l'Internet et au multimédia, désireux de réduire cette fracture numérique dont on continue de constater les effets négatifs sur certains (particulièrement chez certains seniors isolés). Ces formations constituaient un point d'attraction important autrefois et emportaient un vif succès. Force est de constater que c'est moins le cas à l'heure actuelle. Sans doute, le besoin de ce genre de formation est moins à l'ordre du jour. Les demandes et inscriptions sont moins nombreuses. Mais les agents de la Lecture publique restent attentifs et continuent à les proposer.

## B. Indicateurs de la fréquentation des bibliothèques publiques

### Usagers individuels et usagers collectifs

2022 rime avec retour à la normale. Le nombre global d'usagers (celui des usagers individuels additionné à celui des usagers en collectivités) est de 691.157. Ce chiffre était de 621.158 en 2021. Une différence de 11,2 % qui laisse présager un futur positif. Les bibliothécaires ont fourni un effort incroyable pour ramener leurs usagers vers les bibliothèques. Ils ont trouvé une manière de les fidéliser, de leur prouver que ce qu'ils trouvent en bibliothèque vaut la peine de s'y déplacer ou plutôt d'y revenir.

Toutefois, et comme nous le constatons chaque année, le nombre d'usagers est loin de refléter la vitalité des bibliothèques publiques. L'utilisateur est bien cette personne qui dispose d'une carte d'emprunteur et qui réalise des prêts régulièrement (au moins une fois sur l'année pour nos statistiques). Pourtant, aujourd'hui, il n'est pas la seule personne à franchir les portes de l'opérateur culturel. Ils sont nombreux à y entrer pour suivre une animation, une formation ou simplement y séjourner sans être en possession d'une carte d'utilisateur. Plus difficile à dénombrer, le chiffre total de ces catégories serait pourtant révélateur de la vie réelle et du potentiel actuel des bibliothèques. Le nombre de participants aux animations lève déjà un coin du voile sur cet aspect... ils sont 608.006 en 2022 contre 445.145 en 2021 et 339.641 en 2020.

### Population desservie et « origine » des usagers

Pouvoir accéder rapidement sans avoir à effectuer un long trajet reste un élément important de la fréquentation d'une bibliothèque. Un usager potentiel aime pouvoir disposer, dans un rayon pas trop étendu, d'un lieu où emprunter un document. Le service public de la lecture offre en 2022 un réseau d'opérateurs directs étendu. Les habitants sont 83,7% à pouvoir trouver une bibliothèque non loin de chez eux. Trois cent cinquante-deux implantations se mettent à la disposition d'usagers potentiels.

L'utilisateur d'une bibliothèque se définit également par sa commune d'origine. Depuis de nombreuses années, cet usager n'hésite pas à parcourir quelques kilomètres pour rejoindre le lieu qui lui semble le plus propice où trouver une animation ou un document qui correspond à ses attentes. Et chaque bibliothèque reçoit ainsi un certain nombre d'usagers originaires de communes voisines : un indicateur qui permet d'apprécier sa zone d'influence culturelle. Ils sont 36 % au total à se déplacer vers le lieu qui leur semble le plus adéquat.

### Usagers féminins et masculins

Pour la première fois, en 2015, des bibliothèques ont accepté de répondre à des questions de « genre » et d'âge qui nous permettent aujourd'hui de disposer d'une idée plus précise de l'utilisateur qui explore les possibilités des opérateurs directs. 60 % des bibliothèques avaient adhéré à ces demandes en 2015, elles étaient 65% en 2016. Cette fois, 100% ont répondu. Ces réponses permettent d'affiner le portrait type de l'utilisateur. Sans conteste possible, l'utilisateur reste plutôt féminin. Son âge oscille entre 25 et 49 ans et ce, toutes régions confondues.

→ Usagers de plus et moins de 18 ans parmi les usagers individuels et collectifs

	Usagers individuels			Usagers collectifs			Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers individuels	Pourcentage d'usagers de moins de 18 ans parmi les usagers collectifs
	Usagers individuels de moins de 18 ans	Usagers individuels de 18 ans et plus	Usagers individuels - total	Usagers collectifs de moins de 18 ans	Usagers collectifs de 18 ans et plus	Usagers collectifs - total		
<b>Brabant wallon</b>	13.618	13.405	27.023	15.023	3.737	18.760	50,4 %	80 %
<b>Bruxelles</b>	48.863	36.044	84.907	56.374	12.115	68.489	57,5 %	82,3 %
<b>Hainaut</b>	57.174	64.057	121.231	99.418	6.827	106.245	47,2 %	93,5 %
<b>Liège</b>	48.326	60.833	109.159	60.225	5.864	66.089	44,3 %	91,1 %
<b>Luxembourg</b>	11.001	13.759	24.760	43.006	7675	50.681	44,4 %	84,8 %
<b>Namur</b>	9.347	10.218	19.565	20.239	1.893	22.132	47,8 %	91,4 %
<b>Total</b>	188.329	198.316	386.645	294.285	38.111	332.396	48,7 %	88,5 %

→ Part relative d'usagers individuels jeunes et adultes dans la population totale en 2022

	Moins de 18 ans	18 ans et plus	total
<b>Population desservie</b>	820.575	3.033.034	3.281.547
<b>Usagers</b>	188.329	198.316	386.645
<b>Pourcentage d'usagers par rapport à la population totale desservie</b>	22,9 %	6,5 %	11,7 %

### → Usagers des bibliothèques itinérantes en 2017, 2018 et 2022

	2017			2018				2022			
	Jeunes	Adultes	Total	Jeunes	Adultes	Usagers collectivités	Total	Jeunes	Adultes	Usagers collectivités	Total
Hainaut	13.281	1400	14.681	10.526	751	3.329	14.606	248	629	6.795	7.672
Liège	21.108	554	21.662	6.672	616	16.125	23.413	2.090	211	11.754	14.055
Marche	16.296	1.063	17.359	4.849	1.109	13.330	19.288	280	356	8.714	9.350
Namur	2.744	956	3.700	1.897	791	1.820	4.508	758	789	160	1.707
Place aux livres <sup>13</sup>	4.658	464	5.122	31	124	9.085	9.240	25	107	10.015	10.147
<b>Total</b>	<b>58.087</b>	<b>4.437</b>	<b>65.524</b>	<b>23.975</b>	<b>3.391</b>	<b>43.689</b>	<b>71.055<sup>14</sup></b>	<b>3.401</b>	<b>2.092</b>	<b>37.438</b>	<b>42.931</b>

### → Nombre d'usagers provenant des communes voisines en 2022

	Usagers individuels	Nombre d'usagers individuels provenant des communes voisines	Pourcentage d'usagers venant des communes voisines parmi l'ensemble des usagers
<b>Brabant wallon</b>	27.023	9.280	34 %
<b>Bruxelles</b>	84.907	31.645	37 %
<b>Hainaut</b>	121.231	28.285	23 %
<b>Liège</b>	109.159	51.268	51%
<b>Luxembourg</b>	24.760	9.262	37%
<b>Namur</b>	19.565	7.005	36 %
<b>Total</b>	<b>386.645</b>	<b>136.745</b>	<b>36 %</b>

<sup>13</sup> Place aux livres circule dans la Province de Brabant wallon.

<sup>14</sup> Une hausse du nombre d'usagers qui s'explique par la prise en compte des usagers individuels et des collectivités de manière plus précise et non reprise les années précédentes.

→ Usagers individuels hommes et femmes de moins de 18 ans

	Usagers de 0 à 2 ans		Usagers de 3 à 11 ans		Usagers de 12 à 17 ans	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
<b>Brabant wallon</b>	209	201	3.946	3.561	3.088	2.613
<b>Bruxelles</b>	831	728	11.911	10.869	13.603	10.921
<b>Hainaut</b>	661	700	10.295	9.834	10.905	8.580
<b>Liège</b>	724	736	12.925	11.909	15.809	12.363
<b>Luxembourg</b>	140	115	3.025	2.633	2.722	2.366
<b>Namur</b>	201	147	2.936	2.628	1.900	1.535
<b>Total</b>	2.766	2.627	45.038	41.434	48.027	38.378

→ Usagers individuels hommes et femmes de 18 ans et plus

	Usagers de 18 à 24 ans		Usagers de 25 à 49 ans		Usagers de 50 à 64 ans		Usagers de 65 à 79 ans		Usagers de 80 ans et plus	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
<b>Brabant wallon</b>	1.102	532	4.510	1.474	1.901	770	1.730	723	427	236
<b>Bruxelles</b>	5.628	3.139	10.646	4.857	3.999	2.187	2.995	1.396	862	335
<b>Hainaut</b>	6.296	3.049	12.452	4.641	6.109	2.524	4.756	2.502	1.041	491
<b>Liège</b>	7.832	4.201	16.289	5.605	9.648	3.584	9.331	4.151	1.991	1.072
<b>Luxembourg</b>	1.511	826	4.250	1.375	2.115	822	1.521	740	407	192
<b>Namur</b>	817	353	3.655	1.041	1.533	551	1.261	565	307	135
<b>Total</b>	23.186	12.100	51.802	18.993	25.305	10.438	21.594	10.077	5.035	2.461

	Part représentée par les usagers féminins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers féminins de 18 ans et plus sur l'ensemble des usagers féminins	Part représentée par les usagers masculins de moins de 18 ans sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers masculins de 18 ans et plus sur l'ensemble des usagers masculins	Part représentée par les usagers féminins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers	Part représentée par les usagers masculins tous âges confondus sur l'ensemble des usagers
<b>Brabant wallon</b>	61 %	39 %	63 %	37 %	52 %	48 %
<b>Bruxelles</b>	52 %	48 %	63 %	37 %	59 %	41 %
<b>Hainaut</b>	42 %	58 %	59 %	41 %	62 %	38 %
<b>Liège</b>	39 %	61 %	57 %	43 %	63 %	37 %
<b>Luxembourg</b>	37 %	63 %	56 %	44 %	63 %	37 %
<b>Namur</b>	39 %	61 %	61 %	39 %	64 %	36 %
<b>Total</b>	43 %	57 %	60 %	40 %	62 %	38 %

### → Usagers individuels et populations desservies

	Usagers individuels	Population desservie	
<b>Brabant wallon</b>	27.023	280.573	9,6 %
<b>Bruxelles</b>	84.907	1.111.920	7,6 %
<b>Hainaut</b>	121.231	1.743.628	6,9 %
<b>Liège</b>	109.159	819.998	13,3 %
<b>Luxembourg</b>	24.760	217.053	11,4 %
<b>Namur</b>	19.565	245.497	7,9 %
<b>Total</b>	386.645	3.281.547	11,8 %

### C. Les services rendus par l'ensemble du réseau

Lieu de vie et de discussion démocratique implantée sur un territoire, la bibliothèque va puiser dans ce terroir ses orientations d'actions et les services qu'elle propose. Les missions qu'elle se définit, les services qui en découlent sont indéniablement en lien avec cette analyse de sa zone d'implantation, avec les besoins de ses usagers acquis et potentiels. Les bibliothécaires n'ont de cesse d'évaluer régulièrement leurs activités, de tenter de vérifier l'adéquation de ces activités avec les besoins réels du territoire. Et les évolutions de leurs services reflètent ces évaluations. De l'accueil de l'utilisateur, en passant par les animations, le prêt et la politique documentaire, les formations proposées, les activités tablant sur le durable, le prêt numérique, l'évolution est constante et démontre un processus d'amélioration continue. L'offre de services est clairement nourrie par l'observation des usagers. Et corollaire de ces nouveaux services proposés peu à peu, les bibliothécaires se sont à leur tour formés de manière judicieuse, afin de proposer les meilleurs services de la meilleure manière possible. Ils ont acquis de nouvelles compétences pour accompagner les activités et services mis en place. Mis en activité en 2015, Lirtuel constitue un exemple important. Les prêts y sont en constante progression et, si certains se posaient la question de son utilité, celle-ci n'est plus à démontrer désormais au vu des chiffres de prêts atteints.

Depuis son inauguration en mars 2015 lors de la Foire du livre de Bruxelles, la plateforme de prêt numérique Lirtuel continue de toucher un public de plus en plus large. Lirtuel est le fruit d'un partenariat qui réunit les opérateurs d'appui (bibliothèque centrale), la Fédération Wallonie-Bruxelles et certains opérateurs directs. Elle offre aux utilisateurs un accès à un vaste catalogue de livres numériques en langue française. Depuis avril 2024, lors de la Foire du livre de Bruxelles, Lirtuel a renforcé son offre en intégrant également le kiosque numérique Cafeyn, qui permet aux utilisateurs d'accéder à des journaux et magazines en ligne. Lirtuel fonctionne comme un **SSO (Single Sign-On)** pour Cafeyn, facilitant l'accès à cette nouvelle ressource numérique tout en enrichissant l'expérience utilisateur.

Ce contexte collaboratif entre les bibliothèques permet de centraliser l'accès à la lecture numérique en Belgique francophone, tout en favorisant la découverte de nouvelles pratiques de lecture.

#### Choix et intégration de Cafeyn

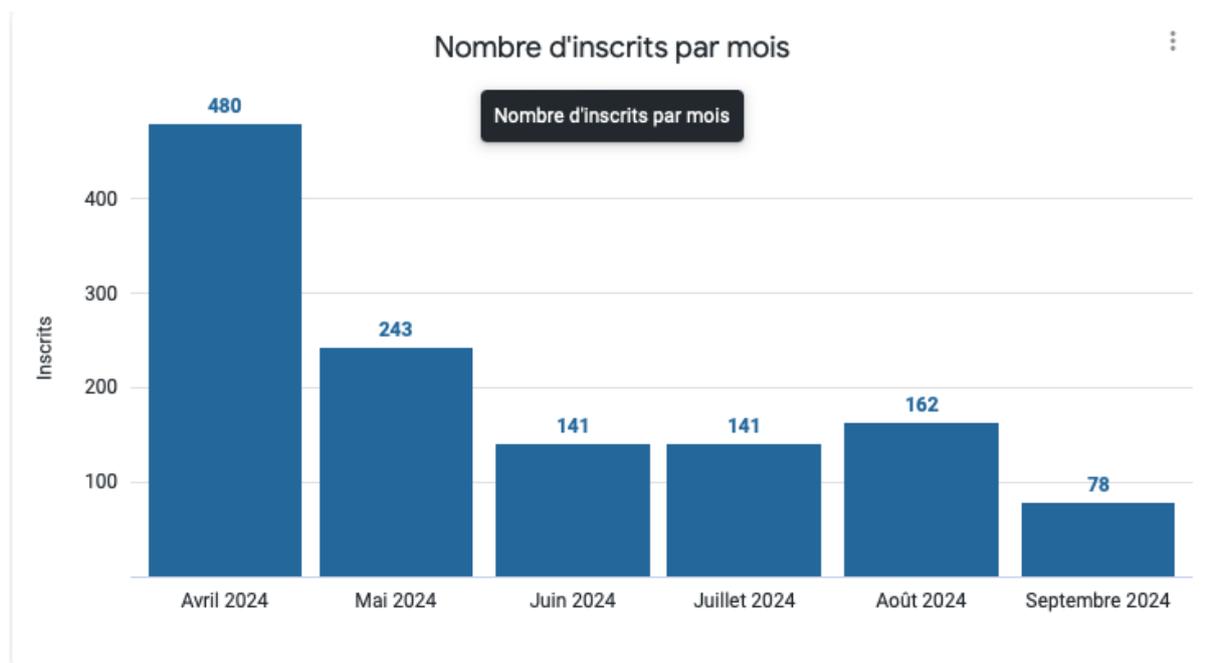
Le choix de la plateforme Cafeyn a été le fruit des réflexions d'un comité de pilotage spécialement formé à cet effet, composé de représentants des bibliothèques partenaires et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce comité avait pour mission d'évaluer les solutions numériques adaptées aux besoins des utilisateurs francophones belges et de réfléchir à l'avenir de l'outil Perioclic.

**Cafeyn** s'est imposé comme une option privilégiée grâce à son catalogue riche de plus de 1 600 titres de presse français et internationaux, couvrant des thématiques variées telles que l'actualité, la culture, le sport ou encore la jeunesse. Bien que Cafeyn soit une plateforme principalement orientée vers un public français, ses contenus sont jugés pertinents pour les utilisateurs belges francophones, offrant une grande diversité d'articles de qualité. De plus, certains périodiques présents sur cette plateforme sont également indexés sur Perioclic, une base de données bien connue des bibliothèques. Certains titres précis disponibles sur Perioclic ne se retrouvent pas dans le catalogue de Cafeyn ce qui assure une complémentarité au profit des usagers.

Cafeyn répond à la demande croissante des utilisateurs en matière de simplicité d'accès aux ressources numériques. Et, l'avenir verra peut-être également l'offre s'élargir à des quotidiens belges.

Statistiques d'inscription à Cafeyn via Lirtuel

Depuis le lancement de l'intégration de Cafeyn en avril 2024, **1.245 utilisateurs** se sont inscrits via la plateforme Lirtuel, montrant un intérêt marqué pour cette nouvelle offre numérique. Le nombre total d'usagers numériques sur Lirtuel atteint désormais **5.718**.

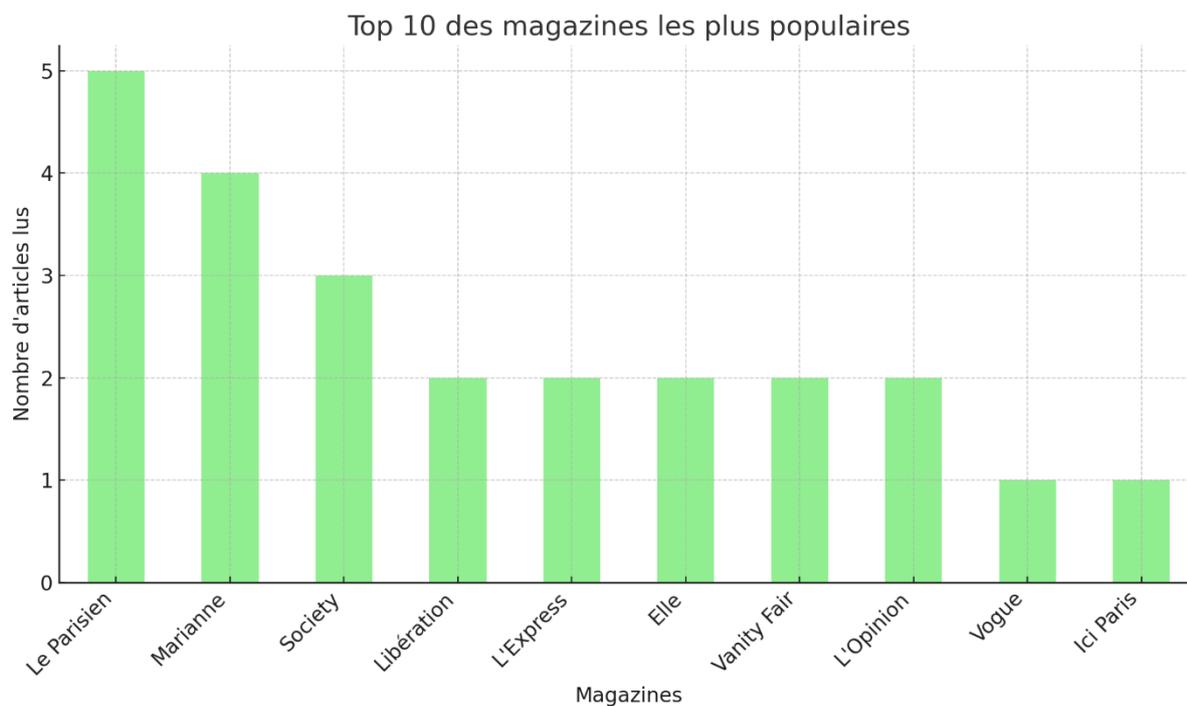


Le graphique ci-dessus illustre la répartition des inscriptions par mois depuis avril 2024. On remarque un pic initial d'inscriptions en avril avec 480 nouveaux utilisateurs, probablement en raison de l'annonce faite lors de la Foire du Livre de Bruxelles. Par la suite, une baisse progressive est observée, avec 243 inscriptions en mai, suivie de chiffres stables autour de 141 inscriptions en juin et juillet. En août, une légère hausse à **162 utilisateurs** est constatée avant de redescendre à 78 inscriptions pour le début du mois de septembre 2024.

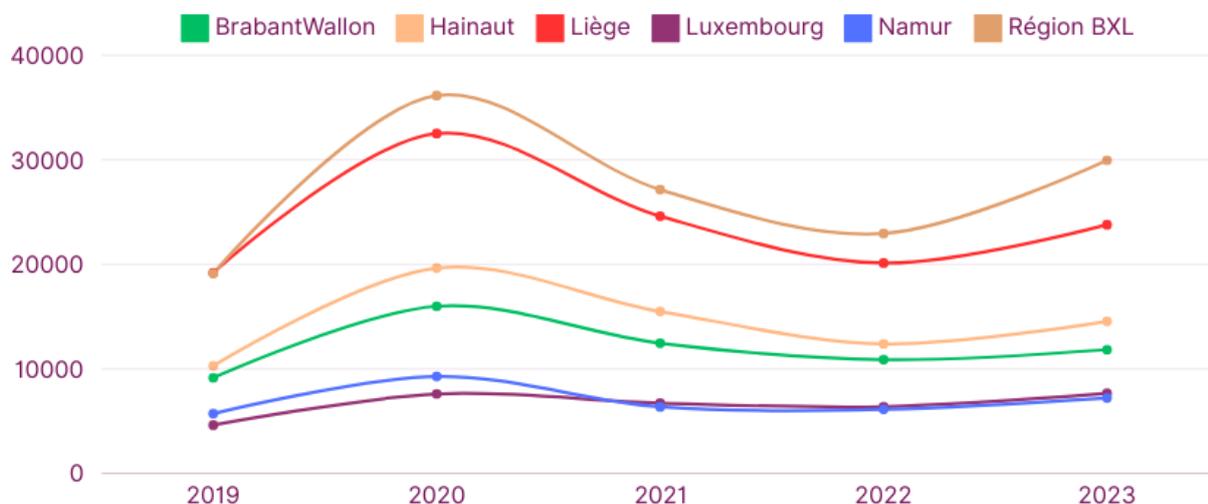
Les plus populaires sur Cafeyn

La répartition est assez équilibrée entre les différentes catégories, avec un intérêt marqué pour la **politique** et les sujets de **société**, mais aussi des articles plus légers sur le **lifestyle**. Cette analyse montre la diversité des centres d'intérêt des utilisateurs de la plateforme, qui ne se limitent pas à un seul domaine.

Les articles sur des sujets politiques ou économiques attirent une audience intéressée par des sujets profonds, tandis que les articles plus légers comme ceux de **Vogue** offrent une pause plus récréative.



## Les prêts sur Lirtuel

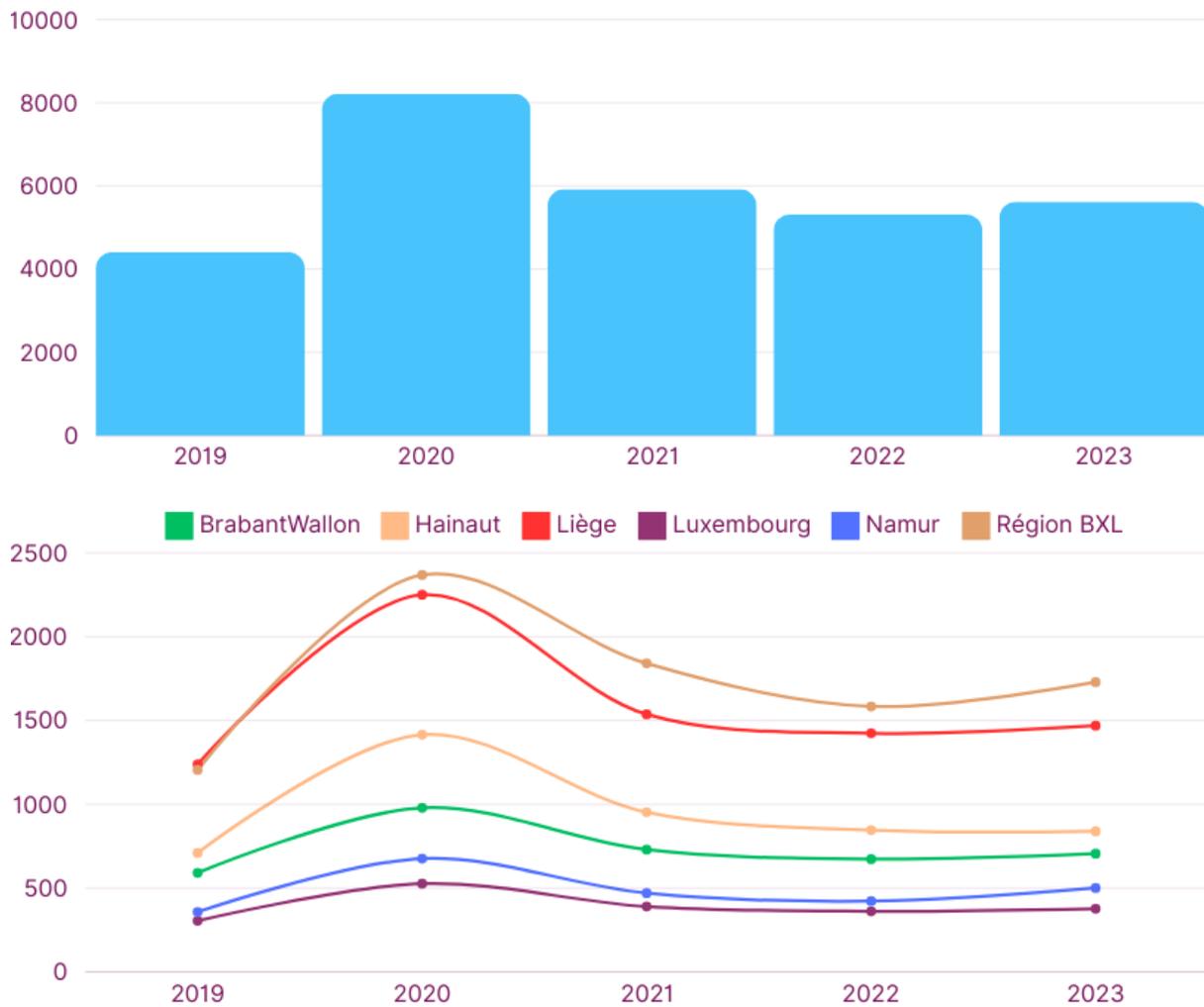


La pandémie a clairement servi de catalyseur pour l'augmentation des prêts numériques dans toutes les provinces. Le recours aux services en ligne a permis aux usagers de continuer à emprunter des ouvrages, malgré la fermeture des bibliothèques physiques. L'ensemble des provinces continue de voir une adoption progressive de la lecture en numérique. Cette adoption semble s'être durablement ancrée dans les pratiques des usagers, et il est probable que la tendance continue à se renforcer.

Ci-dessous le tableau des prêts par province couvrant la période de 2019 à 2023 :

Prêts	2019-2023						
	BW	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région BXL	Total
2019	9149	10294	19202	4623	5722	19131	68121
2020	15993	19653	32523	7614	9284	36142	121209
2021	12462	15490	24603	6734	6375	27151	92815
2022	10890	12396	20123	6387	6134	22952	78882
2023	11840	14549	23792	7655	7220	29958	95014

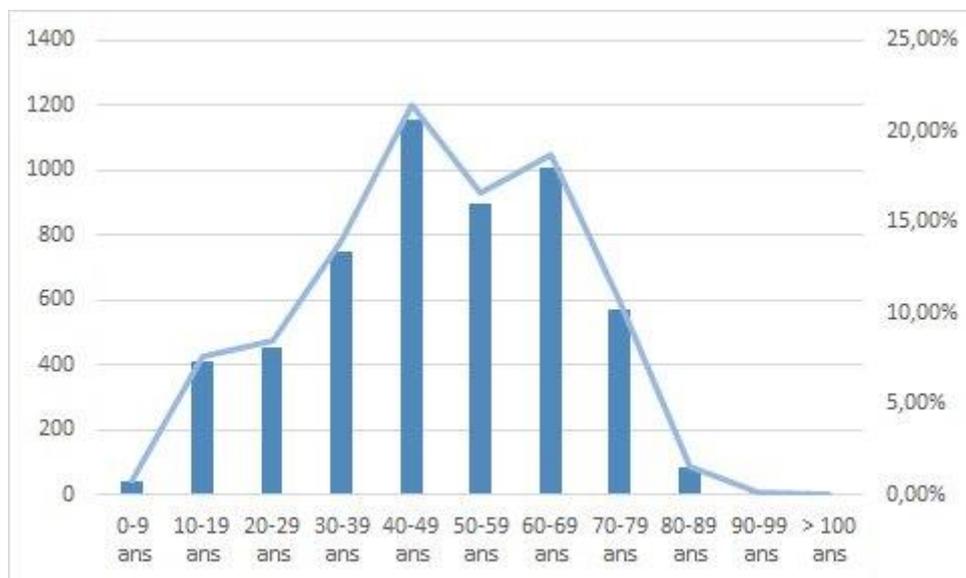
## Les usagers actifs



Dans l'ensemble, les chiffres montrent une augmentation marquée des usagers actifs en 2020, liée à la pandémie de COVID-19. Bien que le nombre d'utilisateurs ait légèrement baissé depuis, il reste globalement supérieur aux niveaux de 2019, indiquant que l'adoption du prêt numérique est restée forte après la pandémie.

Profil des utilisateurs en 2023

Répartition des utilisateurs par tranche d'âge sur Lirtuel



L'utilisation de la plateforme de prêt de livres numériques Lirtuel est répartie sur un large éventail d'âges, mais certaines tranches d'âge se démarquent par leur forte participation.

**40-49 ans :** Ce groupe constitue la tranche d'âge la plus représentée, avec 1 153 utilisateurs, soit 21,4% de l'ensemble des usagers.

**50-59 ans :** Les utilisateurs âgés de 50 à 59 ans sont également nombreux, représentant 16,6% des utilisateurs, soit 895 personnes.

**60-69 ans :** Le groupe des 60-69 ans compte 1 008 utilisateurs, représentant 18,7% des usagers, soulignant l'importance du public plus âgé dans l'utilisation des ressources numériques.

**30-39 ans :** Cette tranche d'âge représente 14% des usagers, avec 752 utilisateurs.

**20-29 ans :** Les plus jeunes adultes (20-29 ans) constituent 8,5% des utilisateurs avec 456 inscrits.

La plateforme Lirtuel attire majoritairement des utilisateurs âgés de 40 à 69 ans, confirmant que les adultes d'âge moyen à senior sont les plus gros utilisateurs du service de prêt numérique. Bien que les jeunes générations utilisent également la plateforme, leur part reste relativement faible en comparaison.

On remarque également que l'usage est majoritairement féminin avec 68,4% de femmes utilisant la plateforme, contre 31,6% d'hommes.

Accueil, initiation et encadrement des usagers

Fidéliser ses publics, en attirer d'autres, constitue un objectif majeur dans la vie d'une bibliothèque. Objectif majeur, mais pas forcément simple et aisé à réaliser. Et si accueillir chaque visiteur de manière agréable par un sourire ou de la courtoisie semble une évidence, il n'en va pas de même dans l'accueil de public diversifié et multiple. Certains publics et, plus particulièrement, celui qui assiste à une animation semble être toujours de passage. Comment arriver à lui donner l'envie de revenir ? Voilà une question qui taraude de manière constante les bibliothécaires. Et puis, la bibliothèque se veut un lieu convivial et d'échange, et il n'est pas toujours aisé d'arriver à cet objectif quand une animation pour tout-petit côtoie des étudiants en blocus qui cherchent des endroits calmes où poser leurs syllabi. Un équilibre pas facile à obtenir.

Un indicateur habituel de l'accueil du public consiste à examiner le nombre total d'heures d'ouverture par semaine des bibliothèques. Peu de changements sont à relever entre 2021 et 2022, tant pour l'accueil du public individuel que collectif. S'adapter aux contingences de la vie actuelle de son public potentiel, être ouvert au moment où ce public est susceptible de pouvoir s'y déplacer paraît une certitude. Et pourtant, l'amplitude des heures d'ouverture nécessite des moyens humains et financiers pas toujours compatibles avec ceux dont disposent les bibliothèques. Disposer d'un accès aisé au moment où il le souhaite apparaît un principe acquis pour l'utilisateur et, outre le problème des difficultés budgétaires, les opérateurs directs fournissent, là où cela semble le plus nécessaire, des plages d'ouverture suffisantes.

➔ Nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques publiques

	2014	2015	2016	2017	2021	2022
<i>Nombre moyen d'heures consacrées à l'accueil du public par semaine et par réseau</i>	45,7	53,3	46,5	43,7	41	40
<i>Nombre total d'heures consacrées à l'accueil des collectivités par semaine et par réseau</i>	21,1	22	19,5	17,7	14	14

→ Nombre d'heures d'ouverture selon le lieu où est implanté le réseau

	Heures d'ouverture moyennes au public	Heures d'ouverture moyennes aux collectivités
<i>Brabant wallon</i>	36	9
<i>Bruxelles</i>	64	24
<i>Hainaut</i>	38	16
<i>Liège</i>	47	15
<i>Luxembourg</i>	28	11
<i>Namur</i>	26,5	10

## Les prêts

En 2022, le nombre de prêts ne fait que s'accroître et retrouve une certaine normalité. Les usagers ont retrouvé le chemin de la bibliothèque. Et emprunte des fictions, mais aussi des documentaires, des jeux, des périodiques, ... L'utilisateur se penche de plus en plus vers le livre numérique. Et pourtant, le prêt papier n'en est pas moins délaissé pour autant. Si de grandes craintes avaient été émises lors de l'apparition des livres numériques, on constate que les deux supports ne se font pas d'ombre. Ils coexistent sans que l'un ne supplante l'autre. Ils semblent plutôt s'accompagner sur la voie du prêt. Même si les emprunteurs de livres papier restent encore et toujours majoritaire en bibliothèque publique.

En 2022, on note une belle augmentation du nombre de prêts : de 7.202.535 prêts en 2021, on constate 8.546.534 prêts en 2022 (le montant de prêts sur Lirtuel n'est pas comptabilisé dans ce nombre). Une augmentation de 18%. Un pourcentage qui permet juste de constater un retour à la normale après la crise sanitaire.

Pour certaines bibliothèques l'inscription doit être payante alors que pour d'autres il est impensable de favoriser le prêt gratuit. Une seule constante se maintient au fil des années : le retard est payant. Une manière de diminuer l'impact des retards et d'inciter l'utilisateur à ramener le livre à heure et à temps. Ce souci constant dans le chef des bibliothécaires se comprend aisément au regard de l'impératif de permettre à chaque usager de disposer d'un document sans trop devoir patienter. La mise à disposition régulière des documents semble être un élément attractif pour certains usagers ou à tout le moins dans la manière de concevoir leur fonction.

## → Ensemble des prêts pour les réseaux locaux

	Prêts - fictions	Prêts - documentaires	Prêts - jeux	Prêts - multimédias	Prêts – autres (périodiques, ...)	Prêts - totaux
<i>Brabant Wallon</i>	573.602	59.215	27.739	3.353	21.301	685.210
<i>Bruxelles</i>	1.333.531	287.276	9.210	11.440	60.423	1.701.880
<i>Hainaut</i>	1.552.688	444.255	53.477	15.503	41.543	2.107.466
<i>Liège</i>	1.612.430	306.227	25.038	76.234	30.412	2.050.341
<i>Luxembourg</i>	444.984	84.848	15.579	1.639	12.779	559.829
<i>Namur</i>	351.075	45.970	11.022	1.012	2.545	411.624

## → Caractéristiques de prêt

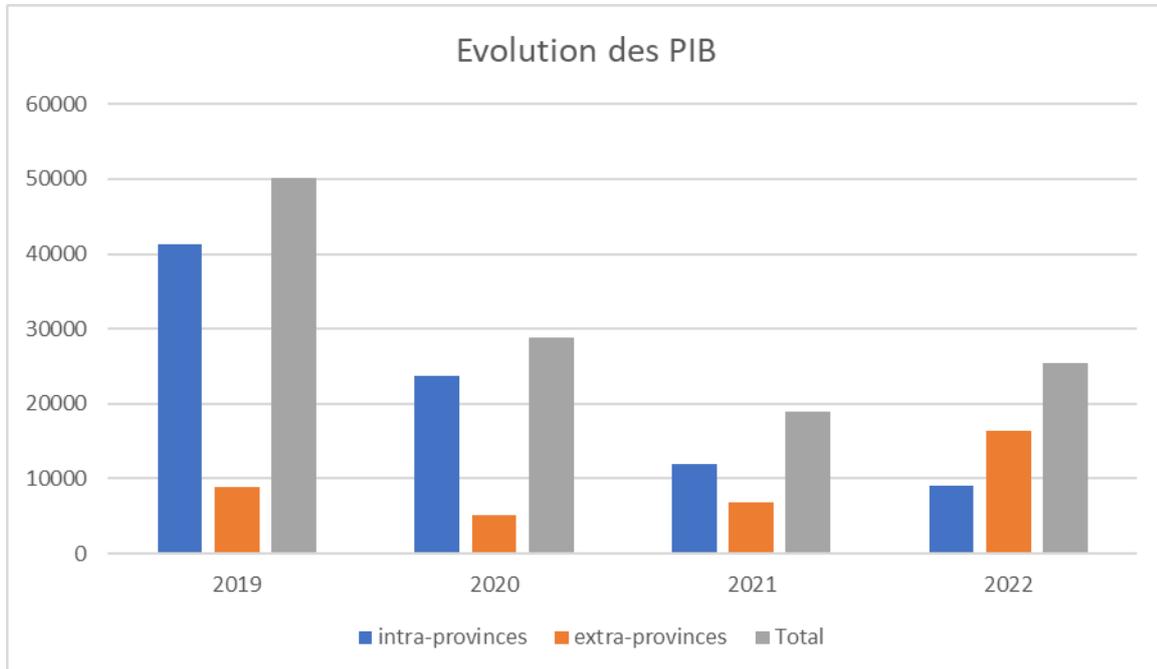
	Inscription payante	Emprunt payant	Retard payant	Prolongation payante	Droit d'auteur payant
<b>Brabant wallon</b>	38%	77%	92%	62%	30%
<b>Bruxelles</b>	12%	71%	100%	35%	11%
<b>Hainaut</b>	58%	78%	89%	67%	70%
<b>Liège</b>	95%	2%	92%	29%	35%
<b>Luxembourg</b>	13%	96%	96%	87%	56%
<b>Namur</b>	27%	94%	100%	94%	38%

## Les prêts interbibliothèques

En 2022, sur Samarcande, on constate que le nombre d'emprunts effectués via le prêt interbibliothèques se stabilise : 19.623 documents prêtés aux usagers au lieu de 18.867 en 2021. La forte diminution observée les années précédentes peut s'expliquer en partie par la situation sanitaire, durant laquelle de nombreux réseaux ont dû se résoudre à suspendre temporairement leur participation active à Samarcande.

Les effets de l'intégration de la collection centrale de PointCulture dans Samarcande en novembre 2021 sont par ailleurs déjà visibles sur les chiffres de 2022, avec pour conséquence une hausse significative des prêts interbibliothèques entre provinces. En effet, grâce à l'acheminement des médias PointCulture au sein du réseau des bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2022, on observe une augmentation de 3.648 documents prêtés en extra-provinces par rapport à 2021. La diminution drastique entre 2019 et 2021 est liée aux nouveaux SIGB de plusieurs provinces qui leur ont permis d'effectuer des PIB intra-provinciaux qu'ils effectuaient dans Samarcande auparavant directement dans leurs SIGB/portal.

→ Les services sur le net



## Stabilisation des demandes

### Eurêkoi

Le service de questions-réponses Eurêkoi, administré en collaboration avec la Bibliothèque publique d'information (BPI) et une vingtaine de médiathèques françaises, tire un bilan satisfaisant de l'exercice 2022 avec une stabilisation du nombre de questions posées par les usagers (670, contre 675 en 2021).



### Type de demandes en 2021 et 2022 :

	2021	2022
Réseau belge documentaire	526	548
Réseau belge fiction	149	122

On constate une progression des demandes documentaires mais une baisse des demandes de conseils fictions (roman, BD, film, série...) sur l'ensemble du réseau franco-belge. La valorisation de cette partie du service est d'ailleurs un des objectifs pour 2023.

Au total, 540 usagers belges ont fait appel au moins une fois à Eurêkoi en 2022. Parmi ceux-ci, on dénombre une forte représentation du public ado (11-19 ; avec près d'un usager sur quatre) et du public étudiant (20-24), principalement en documentaire. Les demandes de conseils fiction émanent principalement des 45-54 ans et des 25-34 ans mais nettement moins des publics junior ou senior.

Quoi qu'il en soit, les retours des usagers sont très satisfaisants puisque 84 % signalent qu'ils sont très satisfaits. Les critères de satisfaction généralement avancés sont la rapidité du service, la découverte de nouvelles ressources et la précision apportée dans les réponses par les bibliothécaires professionnels.

### **Un service de médiation**

On dénombre toujours une série de questions « service » (par exemple : « Comment prolonger mon prêt ? ») ou des demandes liées à la disponibilité d'un livre dans les catalogues, ce qui souligne que la médiation apportée par les bibliothécaires peut aussi porter sur la vie même de la bibliothèque ou sur la formation des usagers aux différents outils (numériques) offerts par les bibliothèques.

En ce qui concerne les questions documentaires proprement dites, un tiers concerne des demandes relatives aux sciences humaines (histoire, psychologie, bibliothéconomie, arts plastiques, littérature, religion, pédagogie, médias, sciences sociales, société...). Dans le volet fiction, les principaux « genres » demandés sont la littérature « feel good », le thriller, la romance, l'histoire, le polar, et la fantasy.

#### *Les animations organisées par les réseaux locaux*

Depuis 2009, la législation en vigueur encourage explicitement les bibliothèques publiques à développer une mission principale : le développement des pratiques et des capacités de lecture de la population, ce qui peut se traduire par une réduction de la distance existant entre l'utilisateur et le monde de l'écrit. Toutes les activités et animations mises en place au sein des bibliothèques visent à poursuivre cet objectif. Le bibliothécaire s'est petit à petit transformé en un parfait médiateur ou passeur de livres et de lecture. Une évolution déjà couramment pratiquée par certains bien avant l'adoption du décret.

Le bibliothécaire est devenu au fil du temps un soutien de l'utilisateur dans le rapport qu'il entretient avec le livre. Loin d'être un soutien passif, il est dynamique et indispensable dans ses multiples approches du livre. Le bibliothécaire jette des ponts, il crée des liens. Et cette manière de travailler est d'autant plus importante lorsque le travail d'animation touche des publics dit éloignés de la lecture. La démarche qui consiste à transformer un rapport difficile avec le livre en un essai réussi nécessite des qualités indéniables d'empathie et de professionnalisme dans la mise en place des animations. Or, l'animateur en bibliothèque n'est pas forcément un spécialiste en la matière. Il recourt alors souvent aux formations qui lui permettent de développer des outils pertinents et de relier aux cours de ses animations le livre et tous les enjeux qui en découlent (économique, social et politique).

2022 signe un retour vers la normalité d'avant la crise sanitaire. Si les chiffres n'ont pas encore atteint les quantités d'autrefois, force est de constater qu'on s'en rapproche inexorablement. On dénombre 41.949 animations. Elles ont permis d'accueillir 608.006 personnes. Ces animations se déroulent tant à l'intérieur des murs de l'opérateur qu'à l'extérieur. Elles sont destinées à un public aussi divers que varié, mais surtout répondent à l'analyse du territoire faite en amont et qui a déterminé les attentes et les besoins de la population locale.

→ Nombre de personnes ayant participé aux animations en 2022

	nombre d'animations	Total des personnes accueillies pour les animations
<b>Brabant wallon</b>	1.073	16.403
<b>Bruxelles</b>	8.473	137.812
<b>Hainaut</b>	13.876	247.965
<b>Liège</b>	14.211	150.131
<b>Luxembourg</b>	2.692	28.552
<b>Namur</b>	1.624	27.143
<b>Total</b>	41.949	608.006

→ Nombre d'animations et nombre de personnes ayant assisté aux animations entre 2020 et 2022

	2020	2021	2022
<b>Nombre d'animations</b>	22.326	24.246	41.949
<b>Nombre de participants aux animations</b>	339.641	445.145	608.006

#### D. Les ressources et moyens pour l'ensemble des réseaux

Une bibliothèque doit pouvoir disposer de personnel en nombre suffisant, de locaux adaptés et de collections s'inscrivant dans un souci de répondre à une analyse des besoins du public. Ces éléments forment les caractéristiques essentielles et inévitables à la mise en place du développement des pratiques de lecture.

##### **Le personnel**

Qui compose ce personnel de bibliothèque ? Bibliothécaires, animateurs, informaticiens, volontaires, on les croise lors d'un passage en bibliothèque sans vraiment les connaître, ni avoir d'idée précise sur leurs qualités spécifiques. Les rapports financiers rendus par les opérateurs directs permettent de lever un coin du voile sur d'éventuelles questions de genre du personnel qui opère en bibliothèque publique. Un recensement du personnel subventionné permet de confirmer des observations largement répandues. Le personnel de bibliothèque est en majorité féminin. Ils ne sont que 22 % représentants masculins. Est-ce à dire que cette sous-représentativité implique des effets sur le travail quotidien ? Une véritable analyse sociologique permettrait sans doute de répondre à cette question.

En 2022, l'ensemble du personnel des bibliothèques publiques révèle une diminution incontestable du nombre de personnes employées en bibliothèque. Si les équivalents temps plein subventionnés sont maintenus, force est de constater que le chiffre global du personnel est en chute libre, un signe évident des difficultés financières rencontrées au sein des pouvoirs organisateurs. Les mises à la pension, les départs volontaires ou les malades ne sont plus remplacés. Le phénomène est inquiétant si on le couple par ailleurs à la pénurie de bibliothécaires fraîchement diplômés. Et que l'on garde à l'esprit les petites bibliothèques qui ne disposent que d'un équivalent temps plein et demi pour assurer l'ensemble des tâches.

##### **Les locaux**

Les locaux d'une bibliothèque publique reflètent un joyeux mélange de mise en évidence des documents, de lieux d'accueil, de rencontre et de lieux de lecture. L'architecture doit être une invitation à entrer, à franchir les portes, tout en permettant à chacun d'y trouver sa place. Son organisation intérieure est souvent le reflet des priorités du plan de développement. Quand elles ont les moyens financiers de le faire, le mobilier intérieur allie souvent confort et incitation à la lecture. Chaque bibliothèque définit par ses choix de mobilier une identité propre et une ambiance particulière. L'organisation des lieux permet souvent aux différents publics de se côtoyer tout en suivant les activités qui lui sont proposées, sans pour autant perturber les autres types de public présents.

La visibilité du bâtiment reste un atout dans l'accessibilité de ce dernier. La presque totalité des bâtiments dispose en 2022 d'une signalisation extérieure. Elles sont en effet 99 % à en bénéficier.

##### **Les collections**

Une bibliothèque est un agent de changement, de développement social et personnel. Et, pour remplir ce rôle, il est indispensable que ces fonds soient adaptés aux constatations de l'analyse de son territoire. Elle rend accessible l'information par le biais de sa politique documentaire. Composer un fonds qui correspond à un véritable accès aux cultures implique de proposer des livres qui ouvrent l'esprit plutôt que de s'encombrer de livres inutiles ou sous utilisés. Et, pour ce faire, il importe de trouver des références dans tous les domaines et correspondant à de multiples centres d'intérêt. Conformément aux exigences décrétales, les collections doivent permettre un choix suffisant et, si la quantité n'est plus obligatoire, l'adaptation de la collection aux besoins du public qui fréquentent les

lieux est, elle, indispensable. De même, la proposition de prêt de livres numériques, de livres audios, de jeux, de jeux vidéo se doit d'accompagner celle de livres papiers.

Le bibliothécaire, dont le niveau de formation s'est accru au fil des ans, est maintenant susceptible de développer des politiques d'achat en adéquation avec les objectifs d'éducation permanente et d'émancipation culturelle visés par le décret de 2009. Les bibliothèques doivent donc disposer de ressources variées et répondant aux besoins de leur territoire de référence. Les critères de choix ne sont pas uniquement quantitatifs, ils doivent également être qualitatifs et « représentatifs des besoins socioculturels contemporains inhérents au caractère public de l'institution ... »<sup>15</sup>

De plus, les collections sont adaptées aux projets poursuivis par le plan quinquennal de développement. Les bibliothécaires ne rencontrent aucune difficulté à sélectionner les ouvrages selon des critères pertinents, variables d'une bibliothèque à l'autre et dépendant de la bonne connaissance de leur public. Ils construisent l'ensemble de leurs actions avec la population et leur sélection de documents suit le même cheminement. Le décret de 2009 incite en son article 1<sup>er</sup> « à favoriser l'accès au savoir et à la culture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles sur tous supports, matériels et immatériels, de même qu'à permettre leurs utilisations multiples par le plus grand nombre »<sup>16</sup>.

En 2022, l'ensemble des collections des réseaux locaux s'élève à 12.255.511 documents tous supports confondus. Sa grande majorité est composée de livres. Cette année, et pour la première fois depuis longtemps, on constate une diminution du volume des collections.

Depuis 2014, la tendance en bibliothèque était à l'accroissement continu des collections, alors que le phénomène était plutôt inverse avant 2013. L'effet du nouveau décret a conscientisé les bibliothécaires à désherber les documents qui ne devaient plus être proposés au public. Une propension liée à l'élagage effectué de manière rigoureuse dans les réseaux afin de permettre aux collections de répondre aux exigences du décret. Depuis 2014, l'inclinaison s'est inversée : le nombre de documents s'est accru, même si l'élagage s'est poursuivi de manière régulière. L'élagage ne suffit pas à contrer le chiffre des acquisitions. En 2022, ce sont 562.391 documents qui ont fait les frais de l'élagage. Un travail difficile mais indispensable au bon fonctionnement de l'opérateur direct.

L'effort important de formation et de sensibilisation à l'élagage accompli chaque année par la Réserve centrale de Lobbes s'est poursuivi en 2022. Cette dernière accompagne de manière très bénéfique les acteurs de terrain. Une formation était proposée dans le catalogue des formations. De plus, des formations ont également été suggérées pour les bibliothécaires désireux de donner une seconde vie aux livres désherbés et non susceptibles d'être accueillis au sein de la Réserve centrale à Lobbes.

Parmi ses objectifs, le décret de 2009 encourage le développement des pratiques de lecture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles sur tous supports, matériels et immatériels. Il vise aussi à permettre leurs utilisations multiples par un plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, le taux de rotation<sup>17</sup> des documents dans une bibliothèque devrait s'améliorer.

---

<sup>15</sup> Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (Chap. III, section 1<sup>re</sup>, art.12)

<sup>16</sup> Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (section 1, art.1)

<sup>17</sup> Nombre de prêts/nombre de documents : ce taux donne une indication sur le nombre de fois que les documents sont empruntés. Un taux élevé indique une utilisation intensive.

Ce taux permet d'évaluer l'adéquation de la collection à la demande du public. Et pourtant, depuis 2010, ce taux ne s'est pas accru, il a plutôt tendance à diminuer. De 0.95 en 2010, il est passé à 0.78 en 2015. En 2016, il est de 0.80. Le travail de sensibilisation à l'élagage était donc loin d'être terminé. En 2022, le taux de rotation est passé à 0.69.

→ Nombre de livres élagués pour l'ensemble des réseaux locaux

	2017	2022
<b>Brabant wallon</b>	<b>53.044</b>	<b>3.467</b>
<b>Bruxelles</b>	<b>103.861</b>	<b>127.093</b>
<b>Hainaut</b>	<b>170.458</b>	<b>112.135</b>
<b>Liège</b>	<b>20.376</b>	<b>201.268</b>
<b>Luxembourg</b>	<b>38.241</b>	<b>95.282</b>
<b>Namur</b>	<b>37.391</b>	<b>23.146</b>
<b>Total</b>	<b>423.371</b>	<b>562.391</b>

## E. Les relations extérieures

Une portion de la population d'un territoire donné n'éprouve aucune difficulté à se rendre spontanément en bibliothèque. Attirer tous les autres reste un défi au quotidien pour l'ensemble des opérateurs directs. Comment s'y prendre ? Comment informer ? Comment communiquer ? Les bibliothèques disposent de plus en plus souvent de personnel compétent dans la manipulation des réseaux sociaux, ce qui semble être aujourd'hui un passage obligé. Les dépliants et les signets trouvent toujours une place dans le quotidien de la bibliothèque, ils sont utilisés pour démontrer tout le potentiel du lieu. Les relations avec la presse sont le fruit d'une évolution. Les conférences de presse, autrefois nécessaires, ne sont plus utilisées que dans de rares cas. Signe évident que d'autres canaux informatifs sont utilisés. De plus, certains opérateurs d'appui proposent également des plateformes de visibilité pour leur réseau en se faisant le relai informatif et promotionnel de ce que chaque opérateur direct met en place.

Les spécificités de chaque territoire, l'ampleur des projets développés conjugués au peu de moyens dont disposent les opérateurs directs ont amené les bibliothèques à construire des partenariats avec de multiples acteurs culturels. Développer la lecture publique sur un territoire donné avec de nombreux acteurs potentiels s'est au fil des années révélé d'une pertinence indispensable. Une action culturelle construite en partenariat permet sans conteste de bénéficier d'expériences variées, d'aller à la rencontre de publics différents. Les bibliothèques augmentent de manière exponentielle leurs actions. Et, corollaire de ce qui précède, l'opérateur direct se voit inscrit dans un tissu culturel et social plus vaste.

## Les partenariats

En 2022, ce ne sont pas moins de 7.159 projets en partenariat qui se sont mis en place. Depuis plusieurs années, ce chiffre est en hausse constante. Le nombre de partenaires autour des projets s'accroît également : 5.070 en 2017 contre 5.148 en 2022. Plusieurs constats sont à faire :

- Le partenariat est une donnée incontournable pour les opérateurs directs.
- Le partenaire privilégié de la bibliothèque est encore et toujours un établissement scolaire. Travailler avec les écoliers reste une évidence pour la plupart des bibliothécaires, un choix qui s'inscrit dans un long parcours commun et qui continue à se construire chaque année.
- D'autres partenaires constituent des acteurs préférentiels, même si les projets avec eux sont un peu moins nombreux : les CPAS, les communes, les crèches, les maisons de repos et les associations d'éducation permanente avec qui la bibliothèque poursuit des missions et partage des objectifs convergents.

## Le travail vers le non-public

Attirer les publics dits éloignés de la lecture n'est guère chose aisée. Pourtant, il s'agit d'une des missions principales des bibliothèques. De nombreuses actions sont menées chaque année en ce sens. En voici quelques exemples :

### Lire dans les Parcs

Début des années 2000, le Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles lance un projet original dans les parcs ou les lieux publics d'une bonne partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque année, ce projet se déroule chaque été dans les parcs ou les lieux publics d'une bonne partie de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Née à Bruxelles, cette opération est vite devenue un incontournable et a été adoptée par de nombreuses bibliothèques de Wallonie. Dès que les beaux jours arrivent, on sort les coussins et on sélectionne les livres. Par bon temps et même par mauvais temps, on trouve à tous les coins de parc, des animateurs lecteurs qui présentent à voix haute les petites perles de leurs collections. Les livres vont à la rencontre de leurs lecteurs mais surtout de non-lecteurs. L'objectif consiste à offrir des moments de plaisir autour de la découverte de livres multiples et variés. En se rendant dans les lieux où se trouvent les enfants en été, les bibliothécaires vont atteindre plus particulièrement des jeunes issus de l'immigration et de milieux sociaux défavorisés. La sensibilisation des familles à l'importance de la manipulation du livre se fait chaque année le plus tôt possible. Les bibliothécaires entraînent les enfants, parfois très jeunes, à la découverte de la diversité des livres. Cette opération se révèle souvent être le point de départ de la fréquentation d'une bibliothèque publique.

Les bibliothèques publiques y participent ou non, en fonction de leurs possibilités (la difficulté réside parfois dans un manque de ressources humaines, qui ne permet pas d'assurer récurrence et d'éviter le « one shot »).

Cette année est une année charnière, vu la restructuration de l'IBBY (ASBL qui assure la compréhension du monde à travers les livres pour enfants et encourage la publication et la distribution de livres pour enfants de qualité, en particulier dans les pays en développement.)

Cette asbl fournit un soutien et une formation aux personnes impliquées dans les enfants et la littérature pour enfants et stimule la recherche et les travaux universitaires dans le domaine de la littérature jeunesse. Les opérateurs d'appui ont pris le relais pour organiser l'activité sous une bannière commune. Et avec une image commune (celle de l'affiche réalisée par Didier de Radigues).

### *Les Nuits d'Encre*

Le festival *Les Nuits d'Encre* invite à lire et à découvrir des auteurs d'ici et d'ailleurs, dans des lieux qui favorisent la rencontre et dans des formules originales (nuit de la sérigraphie, ateliers créatifs, spectacles musicaux, rencontre culino-littéraire, balades littéraires en bus...). Il est organisé en étroite partenariat par deux opérateurs principaux : la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le but de cette collaboration est de déterminer les orientations du festival, de le soutenir, de faciliter sa mise en œuvre et d'en garantir les objectifs. À ces deux opérateurs principaux s'ajoutent une trentaine de partenaires (locaux, régionaux ou nationaux), dont il faut noter qu'ils relèvent de secteurs différents, ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités et compétences. Le festival est conçu pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles sur le territoire. L'originalité de la formule est également de bénéficier de la collaboration de deux invités d'honneur, qui composent avec les organisateurs une programmation cohérente autour d'une thématique qu'ils choisissent.

En 2022, le festival s'est mis en pause, les suites de la crise sanitaire ayant laissé des traces. Il s'est donné le temps de la réflexion, d'un ressourcement pour mieux revenir en 2023 et 2024.

### *La Nuit des Bibliothèques : « un doudou, un livre et au lit »*

Depuis plusieurs années, la Bibliothèque centrale du Brabant wallon coordonne une campagne d'animations en faveur de la petite enfance. Pourquoi ? Tout semble démontrer que les habitudes prises dans l'enfance ont tendance à perdurer dans le temps. L'objectif du festival est véritablement de sensibiliser les familles aux bienfaits de la lecture par le biais d'activités qui permettent de créer du lien parents/enfants. Au départ du Brabant wallon, le projet a essaimé sur l'ensemble de la FWB.

En 2022, Le festival Nuit des Bibliothèques s'est déroulé jusqu'au 31 janvier 2023.

Cent vingt-huit bibliothèques ont participé :

- Brabant Wallon : 16 bibliothèques (pour la 11<sup>me</sup> participation)
- Bruxelles : 11 bibliothèques (pour une première participation)
- Hainaut : 29 bibliothèques (pour la 4<sup>eme</sup> participation)
- Liège : 24 bibliothèques (pour une première participation)
- Luxembourg : 26 bibliothèques (pour une 2<sup>eme</sup> participation)
- Namur : 19 bibliothèques (pour une 4<sup>eme</sup> participation)

Ces chiffres démontrent le dynamisme et la volonté de participation active du réseau public de la Lecture. Durant le festival, les enfants et leurs familles sont venus en bibliothèque pour participer à de

multiples activités réfléchies en vue de sensibiliser aux bienfaits de la lecture pour les tout-petits, et en particulier autour du rituel de la lecture du soir.

Lors de cette édition, plus de 120 séances de lecture en pyjama ont été organisées ainsi qu’une quarantaine d’ateliers « doudou it yourself » (chaque participant pouvait créer son propre doudou). La formule propose un aspect intergénérationnel apprécié tant par les familles que par les bibliothécaires.

De plus, cette année, un support de communication important (spot radio RTBF) a permis de rendre plus visible les bibliothèques.

Pour cette édition, un effort particulier était mis en œuvre afin de toucher des familles fragilisées et qui ne fréquentent habituellement pas les activités proposées. C’est ainsi, par exemple, qu’en Brabant wallon, des séances de lectures et des ateliers créatifs ont été organisés dans un centre Fedasil et deux Maisons maternelles.

→ Nombre de partenaires et de projets pour l’ensemble du réseau en 2022

	Nombre de partenaires	Nombre de projets	Pourcentage
<b>Bibliothèques</b>	460	469	8,9%
<b>Centre culturels</b>	191	410	3,7%
<b>CPAS/Communes</b>	403	635	7,8%
<b>Alphabétisation</b>	89	104	1,7%
<b>Insertion socio-professionnelle</b>	56	112	1%
<b>Education permanente</b>	276	459	5,3%
<b>Centres de jeunes</b>	99	147	1,9%
<b>Centre pour demandeurs d’asile</b>	52	43	1%
<b>Maisons de repos</b>	163	190	3,1%
<b>Crèche, accueillante...</b>	475	433	9,2%
<b>Ecoles</b>	2.448	2838	47,5%
Ecoles de devoirs	105	558	2%
Autres	791	761	15,3%
<b>Total</b>	<b>5.148</b>	<b>7.159</b>	

## **F. L'état du réseau public de la lecture**

La lecture publique en Fédération Wallonie-Bruxelles se décline véritablement en réseau. D'opérateurs directs en opérateurs d'appui, une toile s'est tissée au fil du temps, de nombreuses bibliothèques couvrent la quasi-totalité du territoire. Elles produisent et construisent entre elles des échanges nombreux et constructifs.

A l'époque où la mutualisation est indispensable, les bibliothèques la pratiquent de manière abondante et judicieuse. Elles n'ont de cesse de rester proches de leurs usagers et le nombre de bibliothèques implantées sur tout le territoire wallon et bruxellois assure sans conteste cette proximité.

### **L'évolution du réseau public de la lecture - La couverture du territoire**

En 2022, 67 opérateurs directs bibliothèques locales dont 3 bibliothèques à vocation encyclopédique, 3 bibliothèques itinérantes, et un opérateur d'appui ont obtenu le maintien de leur reconnaissance. Le réseau de la lecture publique voit son nombre d'opérateurs directs portés à 156. La couverture du territoire en est d'autant agrandie. Il s'agit de garder en mémoire qu'en sus des réseaux locaux, des bibliothèques itinérantes complètent les dessertes locales. Elles se rendent dans les communes non desservies (mais pas uniquement) par des bibliothèques locales.

### **Les reconnaissances en 2022**

En 2022, une nouvelle bibliothèque a pu être reconnue. Il s'agit de la bibliothèque communale de Grez-doiceau.

→ Répartition des différents types de bibliothèques reconnues (rec.)

	Opérateurs d'appui	Itinérantes	Spéciales	Rec. Décret 2009	Nouvelle demande pour une reconnaissance au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Brabant wallon</b>	1	1		13	
<b>Bruxelles</b>	1		2	16	
<b>Hainaut</b>	1	1		49	
<b>Liège</b>	1	1	1	36	2
<b>Luxembourg</b>	1	1		21	2
<b>Namur</b>	1	1		21	1
<b>Total</b>	6	5	3	156	161

→ Communes desservies par une bibliothèque fixe reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles 2022

	Brabant wallon		Bruxelles		Hainaut		Liège		Luxembourg		Namur		Total	
<b>Nombre total de communes</b>	27	19	69	75	44	38	272							
<b>Desservies</b>	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Nombre</b>	13	14	16	3	49	20	57	18	24	20	21	17	180	92

## **Le service opérationnel de la lecture publique**

En 2022, un service opératif de la Lecture publique est créé en intégrant les trois bibliothèques sous la responsabilité d'une directrice. L'idée permet de penser les économies d'échelle et la mutualisation des équipes de manière intégrée et non concurrentielle avec les services administratifs. L'entité ainsi créée comprendra une cinquantaine de personnes. Le service gère trois pôles distincts. La bibliothèque Centrale de Nivelles remplit les missions d'opérateur d'appui du service public de la Lecture, en exécution du décret du 30 avril 2009, et de bibliothèque centrale du Brabant wallon. Les missions de la réserve centrale sont maintenues avec un accent prononcé sur les questions de gestion des collections, en particulier de périodiques, domaine dans lequel une expertise a été construite au fil des années. La bibliothèque 27 Septembre, devenue hybride, se profilera à la fois comme bibliothèque publique et service d'information de première ligne du personnel du ministère.

## **Session lecture publique de la commission de l'Action territoriale**

L'année 2022 s'est révélée très calme pour la session Lecture publique de la Commission de l'action territoriale après une année 2021 riche en maintien de reconnaissance, 2022 se contentera d'avaliser les demandes de subvention portant sur l'équipement numérique des bibliothèques.

## **La commission des opérateurs d'appui**

Les opérateurs d'appui (un par Province ainsi qu'un pour la Région de Bruxelles Capitale) ont pour missions principales d'accompagner et de soutenir les bibliothèques locales dans la réalisation de leur plan de développement.

Si ceux-ci se réunissaient autrefois trimestriellement en Commission pour faire le point sur la vie du réseau, échanger des informations et se coordonner, la Commission des opérateurs d'appui se réunit désormais bimensuellement. En 2022, elle s'est réunie cinq fois (en février, avril, juin, septembre et novembre).

Les membres de la Commission se sont penchés sur le Parcours lecteur et les implications de celui-ci sur les bibliothèques. Les livres du parcours sont, en effet, distribués via le réseau de la lecture publique. Ils ont souhaité recevoir des informations sur les formations aux diverses médiations et animations proposées par le service général lettres et livres aux opérateurs directs. Il a également été question des autres propositions et collaborations entre les Opérateurs d'appui, les bibliothèques, le Service des Lettres et du Livre et le Service de la Lecture publique : la Fureur de lire, la journée Plan lecture.

Le Peca ainsi que les obstacles rencontrés lors de sa mise en œuvre, la cartographie des opérateurs développée par le SGAT ont également retenu leur attention.

Les réunions furent aussi l'occasion d'aborder le développement des outils collaboratifs auxquels participent les opérateurs d'appui (Lirtuel, Samarcande et Perioclic). Les membres ont ainsi abordé les suivis de l'étude sur l'architecture numérique et la possibilité future d'une authentification unique des usagers vers l'ensemble des outils proposées en bibliothèque.

Une bonne partie des réunions s'est focalisée sur les suites de l'évaluation du décret et de la concertation sectorielle qui s'en est suivie. Dans ce cadre, l'avenir des bibliothèques itinérantes a également été une source de questionnement et d'inquiétude.

Par ailleurs les échanges d'informations autour du rôle de la Réserve centrale et des services que celle-ci peut rendre aux bibliothèques locales furent nombreux et fructueux.

Il a été question également du nouveau contrat-programme de PointCulture et des détachements de personnel vers les opérateurs d'appui. L'objectif de ces détachements via des conventions de sera de soutenir le PIB des documents de PointCulture dans tout le réseau.

Enfin, il a été question des formations à plusieurs reprises.

## CONCLUSION

---

Au terme de cette année 2022, les espoirs du secteur de la lecture publique se porte vers la modification de la législation. Fruit de cette réelle concertation sectorielle, elle aboutira fin 2023. Les allègements de la législation et les dispositifs spécifiques qui y seront introduits entraineront à coup sûr un élan pour avancer vers demain. Le monde des bibliothèques est toujours en train d'évoluer et la crise sanitaire a parfois porté un sérieux coup d'accélérateur à cette évolution. Les ressources numériques trouvent une place certaine au sein des institutions, les espaces gaming se développent et rencontrent un succès incontesté. Et pourtant, les bibliothécaires restent attentifs aux différents problèmes d'accessibilité des publics, on le constate à la lecture des plans de développement des bibliothèques publiques : l'accessibilité devient le fil rouge qui réunit l'ensemble du réseau de la lecture publique...

Diane sophie COUTEAU

Directrice service de la lecture publique